

COMMUNE DE DRACY LE FORT

ARRONDISSEMENT
DE CHALON SUR SAONE

CANTON DE GIVRY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE du 7 septembre 2021

Nombre de
membres
afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 14

Présents : 13
Procuration : 1
Vote
Pour : 14
Contre : 0
Abst : 0

Date de la
convocation
31.08.2022
Date de l'affichage
31.08.2022

**Délibération
n° 41-2022**

OBJET :
**Attribution du
marché
« Réfection
des vestiaires
de tennis et
création d'un
club house »**

L'an 2022

Le 7 septembre à 19 h 00

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de : Monsieur Olivier GROSJEAN – Maire

Étaient présents : Olivier GROSJEAN – Georges PAUCHARD – Dominique PETITJEAN – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Nicolas DUHAMEL – Jean-Bernard TUETEY – Nathalie BLACHON – Denis VIGIER – Danièle GODEY – Florian PARDON – Mireille MENAND – Thibaut COLIN.

Excusée ayant donné procuration :

Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE

Secrétaire de séance : Martial BEUGNET

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réfection des vestiaires de tennis et de la création d'un club house, une mise en concurrence a été organisée et que la maîtrise d'œuvre est confiée au Cabinet A2AD SAS Architecture.

Dans le cadre des travaux préparatoires du marché et dans le respect du budget primitif adopté le 14 mars 2022, l'étude géotechnique a été confiée à l'entreprise EQUATERRE, le contrôle technique ainsi que la coordination sécurité ont été confiés à l'entreprise SOCOTEC.

L'avis d'appel à la concurrence fixait la date de remise des offres au 13 juillet 2022. La publicité a été faite sur la plateforme E-BOURGOGNE le 22 juin 2022 et dans la presse (L'Exploitant Agricole) sous forme de quatre lots :

- Lot n° 1 : Terrassement et gros œuvre VRD ;
- Lot n° 2 : Construction modulaire ;
- Lot n° 3 : Electricité ;
- Lot n° 4 : Elévateur Personne à Mobilité Réduite (EPMR) ;

Ouverture des offres : le 13 juillet 2022.

Le Cabinet A2AD SAS Architecture a procédé à l'analyse des offres.

Les offres reçues sont les suivantes :

- Lot n° 1 : SIMONATO ;
- Lot n° 2 : PREF'AUB ;
- Lot n° 3 : SOCHALEG et COMALEC ;
- Lot n° 4 : ERMHES et ARATAL.

Attribution du marché : le 29 août 2022.

Suite au rapport du Cabinet A2AD SAS Architecture, le marché est attribué aux entreprises suivantes :

- ➔ Lot n° 1 : SIMONATO pour un montant de 42 213,00 € H.T, soit 50 655,60 € T.T.C (offre de base). ;
- ➔ Lot n° 2 : PREF'AUB pour un montant de 218 774,69 € H.T, soit 262 529,63 € T.T.C. (variante avec la PSE n°3);
- ➔ Lot n° 3 : SOCHALEG pour un montant de 3 282,20 € H.T, soit 3 938 764 € T.T.C. (offre de base) ;
- ➔ Lot n° 4 : ERMHES pour un montant de 25 250,00 € H.T, soit 30 300,00 € T.T.C. (offre de base).

Les entreprises non retenues seront avisées par la Mairie.

Les travaux débiteront le 15 septembre 2022 et s'achèveront d'ici la fin de du mois de décembre 2022

Le Maire
Olivier
GROSJEAN



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Attribue** le marché selon l'offre économiquement la plus avantageuse et selon les critères définis dans le cahier des charges, aux entreprises suivantes :
 - ➔ Lot n° 1 : SIMONATO pour un montant de 42 213,00 € H.T, soit 50 655,60 € T.T.C (offre de base). ;
 - ➔ Lot n° 2 : PREF'AUB pour un montant de 218 774,69 € H.T, soit 262 529,63 € T.T.C. (variante avec la PSE n°3);
 - ➔ Lot n° 3 : SOCHALEG pour un montant de 3 282,20 € H.T, soit 3 938,64 € T.T.C. (offre de base) ;
 - ➔ Lot n° 4 : ERMHES pour un montant de 25 250,00 € H.T, soit 30 300,00 € T.T.C. (offre de base).

- **Autorise** le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Accord à l'unanimité.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous-Préfecture

le 31/08/2022 et publié, affiché ou notifié :

.....
Le maire

